



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Toulouse, le **09 MARS 2022**

**CIRCULAIRE ACADÉMIQUE D'ORGANISATION
BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR
SYSTEMES NUMERIQUES SESSION 2022**

Direction des examens et concours
Bureau DEC 5
Courriel : dec5@actoulouse.fr

Dossier suivi par :
Virginie.dutalloor@ac-toulouse.fr
(gestionnaire)
Tel : 05.36.25.71.39

Jordi LLORENS
(chef de bureau)
Tel : 05.36.25.71.07

En application de la circulaire nationale du BTS Systèmes numériques émise le 15 décembre 2021 par l'académie de Bordeaux :
221 candidats (217 en 2021) répartis comme suit :

ETABLISSEMENTS	OPTION A	OPTION B
	INFORMATIQUE ET RESEAUX	ELECTRONIQUE ET COMMUNICATION
Lycée de Mirepoix	17	0
Lycée Carnus - Rodez	0	8
CFA Industrie Midi-Pyrenees Beauzelle	2	7
Enseignement à distance 31	2	0
Lycée Déodat de Séverac –Toulouse	0	20
Institut Limayrac – Toulouse	26	0
Lycée Victor Hugo - Colomiers	24	0
Lycée PP Riquet – St Orens	19	0
Lycée Champollion –Figeac	0	13
Lycée Pradeau La Sède – Tarbes	22	0
Lycée Louis Rascol – Albi	19	25
Lycée Bourdelle – Montauban	8	9
TOTAL 2 options : 221	139	82

Calendrier des épreuves écrites

Épreuves	Dates	Horaires	Lieux
E1 – Culture générale et expression	Mardi 17 mai 2022	14h00 à 18h00*	Voir page 4
E4 – Etude d'un système numérique et d'information (pour tous les candidats)**	Jeudi 19 mai 2022	10h30 à 16h30*	

* 2 heures de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure de composition)

Retard aux épreuves : L'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, sans justificatif, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire. Le tiers temps supplémentaire accordé à certains candidats peut être placé avant ou après l'épreuve normale, à condition que ces derniers ne soient pas autorisés à quitter le lieu des épreuves avant l'heure prévue, au plus tôt, pour les autres candidats.

Calendrier des épreuves orales et pratiques

Épreuves	Dates	Horaires	Lieux
E2 – Langue vivante anglais EF1 – Langue vivante II Espagnol (hors élèves en CCF)	Du mardi 19 au jeudi 21 avril 2022	Conformément à la circulaire spécifique diffusée ultérieurement	
EF1 – Langues facultatives (autres qu'espagnol)	Du 9 au 13 mai 2022	Lycée Ozenne et Lycée Sainte-Marie de Saint Sernin - Toulouse	
E3 – Mathématiques (hors élèves en CCF)	Lundi 16 mai 2022	Voir page 5	
E5 – Intervention sur un système numérique et d'information (hors élèves en CCF)	Vendredi 3 juin 2022	voir page 6	
E6-1 – Rapport d'activité en entreprise EF2 – Epreuve facultative : Engagement étudiant	Du 4 avril 2022 au 8 avril 2022	voir pages	
E6-2 – Projet technique	Du 13 juin 2022 au 24 juin 2022	voir pages	

Correction des écrits	Mercredi 1 ^{er} juin 2022	Lycée Bourdelle 3 boulevard Edouard Herriot 82000 MONTAUBAN
Remise des livrets scolaires	Jeudi 09 juin 2022 Les livrets scolaires papier seront triés par ordre alphabétiques et <u>amenés par un membre du jury de correction si possible</u>	Lycée Bourdelle 3 boulevard Edouard Herriot 82000 MONTAUBAN
Jury de délibération	Jeudi 30 juin 2022 à 14H00	Lycée Bourdelle 3 boulevard Edouard Herriot 82000 MONTAUBAN
Publication des résultats	Jeudi 30 juin 2022 à 18h00	sur la plateforme Cyclades

Déroulement des épreuves :

**** Compte tenu de la durée de l'épreuve E4 (6 heures), les candidats doivent prévoir de se restaurer dans la salle.**

Les candidats doivent contacter le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques du centre d'examen pour connaître leur heure de passage de l'épreuve.

CALENDRIER ET MODALITES DES OPERATIONS PREALABLES AUX EXAMENS		
OPERATION	DETAIL	CALENDRIER PREVISIONNEL
Transmission des notifications d'aménagements des épreuves	Via Cyclades ; Mise à disposition des notifications sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades et sur l'espace Cyclades établissement	A partir du mois de février de l'année de l'examen. Contacter la DEC en cas de notification d'aménagement d'épreuve non reçue début avril (pour le BTS)
Mise à disposition des convocations des candidats	Sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades ainsi que sur l'espace cyclades des établissements	Semaine du 11 au 15 avril 2022
Matériel Candidat	Il sera désormais mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée)	Semaine du 11 au 15 avril 2022
Envoi du matériel centre	Etiquettes d'anonymat et listes de correspondance. Envoi par courrier Fréquenceo, aux centres d'épreuves	A partir du 11 avril (une communication sera effectuée ultérieurement)

Organisation des épreuves ponctuelles

I - EPREUVES ECRITES :

Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants dénommés « CENTRES D'ECRITS »

	CENTRES D'ECRITS	ORIGINE DES CANDIDATS
Option IR / A	Lycée de Mirepoix 17 candidats	Lycée de Mirepoix (17)
	Lycée Pradeau la Sède – Tarbes 22 candidats	Lycée Pradeau la Sède (22)
	Lycée Victor Hugo – Colomiers 28 candidats	Lycée Victor Hugo (24) + Ens. A distance 02 (31) + CFA Industrie Midi-Pyrenees BEAUZELLE (2)
	Institut Limayrac – Toulouse 26 candidats	Institut Limayrac (26)
	Lycée Pierre Paul Riquet – Saint-Orens de Gameville 21 candidats	Lycée Pierre Paul Riquet (21)
	Lycée Louis Rascol – Albi 19 candidats	Lycée Louis Rascol (19)
	Lycée Bourdelle – Montauban 8 candidats	Lycée Bourdelle (8)
Option EC / B	Lycée Charles Carnus – Rodez 8 candidats	Lycée Charles carnus (8)
	Lycée Déodat de Séverac – Toulouse 27 candidats	Lycée Déodat de Séverac (20) + CFA Industrie Midi- Pyrenees BEAUZELLE (7)
	Lycée Champollion – Figeac 14 candidats	Lycée Champollion (14)
	Lycée Louis Rascol – Albi 25 candidats	Lycée Louis Rascol (25)
	Lycée Bourdelle 9 candidats	Lycée Bourdelle (9)

Centres d'écrits

1) **Surveillance** : Les chefs de centres d'écrits seront chargés d'assurer la surveillance des épreuves, en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs, ou à tout le moins, par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve considérée.

Ils pourront faire appel aux chefs d'établissement d'origine des candidats afin que leurs enseignants participent aux surveillances.

En vue de l'uniformisation des copies, les candidats utiliseront, pour toutes les épreuves, le modèle national de copie "EN".

Les convocations des membres des jurys de corrections seront établies par mes services.

Le centre de corrections reçoit les copies anonymées (étiquettes collées dans la partie prévue à cet effet) et non massicotées des centres d'écrits et procède à la préparation des corrections.

Corrections dématérialisées

Le **périmètre national des corrections dématérialisées** porte pour la session 2022 sur :

- Champ 1 : Management des entreprises, économie-droit, culture économique juridique et managériale, culture générale et expression, mathématiques (épreuve obligatoire uniquement) **pour toute la France**

- **Champ 2 : Sciences physiques pour Montpellier** et les académies pilotées par Montpellier, pour les trois spécialités suivantes : bâtiment, travaux publics et métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique (Pour Toulouse : spécialités pilotée par Montpellier : BTS métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique et BTS bâtiment)

- **Champ 3** : Toutes les épreuves écrites du BTS photographie et du BTS opticien-lunetier pour le SIEC, ce qui signifie que toutes les académies pilotées par le SIEC pour ces spécialités dématérialisent leurs copies

Copies dématérialisées SANTORIN

La numérisation des copies des épreuves à correction dématérialisée ainsi que les corrections de ces épreuves se dérouleront à partir de la session 2022 sur SANTORIN au lieu de Viatique.

Un nouveau modèle de copie dématérialisable, unique et commun aux examens et concours, dénommé « copie SANTORIN », est donc instauré.

Les copies « SANTORIN » sont fournies aux centres d'épreuves par leur académie d'origine, ce pour l'ensemble des candidats composant dans l'académie et concernés par la dématérialisation, y compris ceux rattachés à une autre académie, ce pour les 3 champs susmentionnés.

Il convient d'utiliser impérativement et uniquement ce modèle national « SANTORIN ».

Les éventuels reliquats de copies antérieures ne **doivent en aucun cas être utilisés car ces copies ne pourront pas être numérisées.**

Circulation des copies / Numérisation

Pour les épreuves du champ 1 susmentionné, il n'y a plus de circulation de copies entre académies. Les compositions des candidats sont numérisées à la source **dans l'académie d'origine**. Chaque académie identifie son ou ses centres de numérisation et diffuse l'information à tous les établissements de l'académie (ainsi qu'aux académies pilotes organisation). Les centres d'épreuves adressent leurs copies SANTORIN aux centre(s) numérisateur(s) désigné(s) dans leur académie, conformément aux consignes données par leur recteur.

Cette transmission devra se faire sans délai à l'issue des épreuves concernées / de chaque épreuve concernée afin de garantir la numérisation des copies dans le calendrier national fixé (la date limite de numérisation sera communiquée ultérieurement) et le démarrage des corrections dans les délais prévus par l'académie pilote organisation.

Le ramassage - hors Toulouse et agglomération toulousaine - aura lieu le lundi 23 mai 2022

Consignes centres, surveillants, candidats

Les consignes destinées aux centres, surveillants et candidats (cf. circulaire relative aux corrections dématérialisées au BTS) seront adressées ultérieurement aux centres d'épreuves par les académies.

2) **Modalités d'anonymat des copies** – Toutes épreuves **SAUF** épreuves concernées par la correction dématérialisée (cf infra)

- Les centres d'écrits procéderont à l'anonymat des copies (uniquement collage des étiquettes dans la partie prévue à cet effet), y compris celles des candidats absents, **à l'issue de chaque épreuve écrite**.

Les copies **ANONYMÉES** et **NON MASSICOTÉES**, accompagnées des procès-verbaux de surveillance et des listes d'émargement, **doivent être envoyées au plus tard le lundi 23 mai 2022 au centre de correction** (Lycée Bourdelle à Montauban).

Attention : si un sujet comporte un document réponse de format A4 à joindre à la copie, les surveillants veilleront à ce que les candidats n'inscrivent ni leur nom ni leur numéro d'inscription sur le document qui sera agrafé ou collé au bas d'une copie de modèle national.

Les reliquats des sujets et des étiquettes anonymats non utilisées sera exclus à l'envoi.

NB : les centres d'écrits concernés par plusieurs spécialités de BTS devront procéder à une mise en carton SEPARÉE par BTS.

3) **Matériel candidat**

Les candidats sont invités à se munir, par précaution, d'une calculatrice pour la durée de l'examen. L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage sera précisé sur le sujet.

La liste du matériel autorisé pour les épreuves sera désormais fournie avec les convocations sur l'espace Cyclades des candidats et sur celui des établissements (dans le cas où une liste serait élaborée pour la spécialité).

NOUVEAU : Remarque relative aux modèles de calculatrices autorisés pour la session 2022 :

- La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques est entrée en application à partir de la session 2020.
Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.
Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, **et à la demande du surveillant**, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

Lors des épreuves écrites, les responsables des centres d'examen doivent veiller à interdire toute utilisation de téléphones portables ou autres moyens de communication (y compris les montres connectées) pendant la durée des épreuves et durant l'éventuelle période d'isolement. Les téléphones portables doivent être hors de portée des candidats.

II- EPREUVES ORALES ET PRATIQUES

III/A – E2 ET EF1 – EPREUVES DE LANGUES VIVANTES – OBLIGATOIRE ET FACULTATIF

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS industriels.

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

Pour les établissements non habilités au CCF, cet arrêté précise qu'il n'y a plus d'épreuve ponctuelle écrite. Cette épreuve est remplacée par une épreuve orale de 45 minutes. Elle se compose d'une sous-épreuve de compréhension de l'oral (30 minutes) et d'une sous-épreuve d'expression orale (15 minutes), précédée d'une préparation de 30 minutes.

L'académie d'origine du candidat arrête les lieux, dates et heures des convocations et transmet ces informations aux académies pilotes pour convocation des candidats.

Les examinateurs sont quant à eux convoqués par l'académie d'origine des candidats.

Pour les candidats concernés (candidats individuels et des établissements non habilités au CCF) :

- les épreuves orales ponctuelles de langues – anglais, espagnol – épreuve obligatoire et facultative - auront lieu **du 19 au 21 avril 2022** (centres de l'agglomération toulousaine)
- les langues « rares » auront lieu **du 9 au 13 mai 2022** (lycées Ozenne et Sainte-Marie de Saint-Sernin à Toulouse).

Recensement des candidats inscrits à une épreuve de langue « rare » :

- o 2 candidats à l'épreuve facultative d'Arabe (SN option A)
- o 1 candidat à l'épreuve facultative de Japonais (SN option B)
- o 1 candidat à l'épreuve facultative de Chinois (SN option B)

II/B - E3 MATHÉMATIQUES : hors élèves en CCF

Durée : 1h35 maximum (préparation : 1h – exposé : 15 mn maximum – entretien : 20 mn maximum)

La commission d'évaluation est composée d'un professeur de mathématiques enseignant en section de techniciens supérieurs Systèmes Numériques.

Les sujets proposés aux candidats seront conçus par les examinateurs qui auront la responsabilité de construire des énoncés répondant aux exigences du référentiel de formation.

La résolution du sujet pourra ponctuellement nécessiter ou évoquer l'utilisation de logiciels implantés sur un ordinateur du centre d'examen ou sur une calculatrice).

Le centre d'examen prévoira une salle de préparation distincte de la salle d'interrogation et mettra à disposition des candidats, dans les deux salles, un ordinateur équipé d'un tableur et des logiciels Géogebra, Sine Qua Non, Xcas, Scilab, Algobox et Python.

L'utilisation des calculatrices personnelles pendant l'épreuve est autorisée et définie par la circulaire en vigueur au moment de la session d'examen (voir page 12 – matériel candidat).

Une réunion d'harmonisation aura lieu à la fin des interrogations.

TOTAL : 4 candidats

Dates des interrogations	Centre épreuve	Membres des jurys d'interrogation
Option IR / A : 4 candidats (ENSEIGN.DISTANCE RESIDANT 31) 2 CFA INDUSTRIE MIDI- PYRENEES (2)	Lycée international Victor Hugo Colomiers 25 mai 2022 8h00	1 jury : - BROUSSE Ghislaine, lycée V. Hugo Colomiers - RICARD Thomas, lycée V.Hugo Colomiers

II/C – EPREUVES E5-E61-E62

1- Calendrier de dépôt des dossiers E5, E6-1, E6-2

<u>Epreuves</u>	<u>Dates de dépôts</u>	<u>Lieux et modalités</u>
E6-1 – Rapport d'activité en entreprise	Mercredi 16 mars 2022 avant 17h	Dépôt des dossiers sur la plateforme TRIBU (Référente de la plateforme Mme Sabine Canceill : sabine.canceill@limayrac.fr)
E6-2 – Projet technique	Mercredi 1 juin 2022 avant 17h	

E6-2 – Projet technique : Pour **les candidats individuels** : remise d'un dossier technique à chaque candidat par le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques du centre d'examen dont il dépend, un mois avant le début de l'épreuve, soit le **lundi 16 mai 2022**.

Ce dossier technique décrit entièrement un système. Le candidat devra se baser sur ce dossier pour réaliser l'exploitation et la mise en œuvre du système.

Les candidats individuels amèneront leur dossier le jour des interrogations, ainsi que tout document qu'ils jugeront utile.

EF2 Engagement étudiant : Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe II) sera annexé au dossier professionnel de l'épreuve E61 et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves.

2- ÉPREUVE E5 – INTERVENTION SUR UN SYSTEME NUMERIQUE ET D'INFORMATION

Epreuve ponctuelle orale et pratique : durée 4h

■ Présentation des dossiers et des systèmes utilisés lors de l'épreuve aux candidats individuels lors d'un rendez-vous fixé par le chef de centre d'examen

- le vendredi 13 mai 2022 à 14h pour les candidats de l'option IR/A au Lycée Victor Hugo à Colomiers

TOTAL : 4 candidats :

Convocation par le chef de centre des candidats pour présentation des dossiers et systèmes par les concepteurs du sujet le vendredi 13 mai 2022 à 14H.

<u>Centre épreuve et dates des interrogations</u>		<u>Membres des jurys d'interrogation</u>
Option IR / A	Option IR / A : 4 candidats	Mercredi 8 juin 2022 14H
	ENSEIGN.DISTANCE RESIDANT 31 (2)	Jury : Olivier COMMENGE
	Colomiers	BOUYSSONNADE
	Colomiers	Solange Victor Hugo
	CFA Industrie Midi-Pyrenees (2)	

3 – ÉPREUVE E6.1 – RAPPORT D'ACTIVITE EN ENTREPRISE et EF2 Engagement Etudiant

Epreuve 6-1 : Rapport d'activité en entreprise

Epreuve ponctuelle orale

Durée 30 mn : présentation 15mn - interrogation 15mn

■ Pour **tous les candidats** : dépôt des rapports de stage au format numérique 'point PDF' auprès du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques de leur établissement de rattachement : le **mercredi 16 mars 2022 12 heures**.

Envoi/dépôt des rapports aux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques des centres d'épreuves concernés **pour le vendredi 18 mars 2022** sur la plateforme TRIBU.

Commission d'interrogation composée d'un professeur de spécialité et d'un professionnel. En cas de désistement de l'industriel, l'enseignant peut valablement exercer sa tâche d'évaluation.

TOTAL : 220 candidats :

- **138 option IR / A**
- **82 option EC / B**

E.F.2 Epreuve facultative « engagement étudiant »

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;
- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire.

Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe II) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E6.1

TOTAL : candidats :

- **18 option IR / A**
- **14 option EC / B**

	Centre épreuve et dates des interrogations	Membres des jurys d'interrogation
Option EC / B	Lycée Déodat de Séverac 20 candidats Jeudi 7 et vendredi 8 avril 2022 8h00	Assistant technique : DELMAS Christian Jury : - Marc ALARY Bourdelle Montauban - PROFESSIONNEL
	Lycée Charles Carnus – Rodez 8 candidats Mardi 5 avril 2022 8h00	Assistants techniques :BOUDJELABA Kamal Jury : - Michel LAGROUE Déodat Toulouse - PROFESSIONNEL
	Lycée Champollion - Figeac 13 candidats + 5 EF2 Jeudi 7 et vendredi 8 avril 2022 8h00	Assistant technique :DESNOES Yves Jury : - Joel IMBERT Rascol Albi - PROFESSIONNEL
	Lycée Louis Rascol - Albi 25 candidats + 8EF2 Mercredi 6, jeudi 7, vendredi 8 avril 2022 08h00	Assistant technique : Rémi LOUPIAS Jury : - Régis DEMEURS Champollion Figeac - PROFESSIONNEL
	CFAI BEAUZELLE 7 Candidats Mardi 5 avril 2022 A 8H	Assistant technique : Salvador MUMBONGO Jury : -Patrick HENRY Carnus Rodez -Professionnel
	Lycée Bourdelle - Montauban 9 candidats +1 EF2 5 avril 2022 8h00	Assistant technique : Vincent HAAS Jury : - Christina LABORIE CFAI Beauzelle Toulouse - PROFESSIONNEL

Option IR / A	Lycée de Mirepoix 16 candidats + 1 EF2	Assistant technique : IZARD Bruno
	Lundi 4 et mardi 5 avril 2022 8h00	Jury : - Loic MOUSQUES CFAI Beauzelle Toulouse - PROFESSIONNEL
	Institut Limayrac 26 candidats	Assistant technique : MP PINAUD
	Lundi 4 – mardi 5 et mercredi 6 avril 2022 8h00	Jury : - José CARCERES Mirepoix - PROFESSIONNEL
	Lycée Victor Hugo – Colomiers 28 candidats (24 + 2 CFAI + 2ind)	Assistant technique : Solange BOUYSSONNADE
	Lundi 4 – mardi 5 et mercredi 6 avril 2022 8h00	Jury : - Jacques SEVELY PP Riquet St Orens - PROFESSIONNEL
	Lycée Pierre-Paul Riquet – Saint- Orens de Gameville 19 candidats	Assistant technique : SENNOUNE Ouadie
	Lundi 4 et mardi 5 avril 2022 8h00	Jury : - Jean Pierre DUMAS Victor Hugo Colomiers - PROFESSIONNEL
Lycée Pradeau La Sede St Pierre- Tarbes 22 candidats +2EF2	Assistant technique : Dominique VARIN	
Lundi 4 et mardi 5 avril 2022 8h00	Jury : - Thierry BOYER Bourdelle Montauban - PROFESSIONNEL	
Lycée Louis Rascol - Albi 19 candidats + 8 EF2	Assistant technique : MORATI Carine	
Lundi 4 et mardi 5 avril 2022 8h00	Jury : - CANCEILL Sabine – Institut Limayrac - PROFESSIONNEL	
Lycée Bourdelle – Montauban 8 candidats + 7EF2	Assistant technique : MAUQUIE Joël,	
Lundi 4 avril 2022 8h00	Jury : - Jean Claude JOULIE Rascol Albi - PROFESSIONNEL	

4 – ÉPREUVE E6.2 – PROJET TECHNIQUE

Epreuve ponctuelle orale
Durée 1 heure

■ Pour les candidats scolaires : dépôt des dossiers au format numérique 'point PDF' auprès du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques de leur établissement de rattachement : **le mercredi 1 juin 2022 12h** . Les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques déposent ensuite ces dossiers sur la plateforme le vendredi 3 juin 2022 (référente plateforme Mme Sabine Canceill : sabine.canceill@limayrac.fr). Les dossiers de projet seront accessibles aux jurys de projet sur la plateforme à partir du lundi 6 juin 2022.

■ Pour les candidats individuels : remise d'un dossier technique à chaque candidat par le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques du centre d'examen dont il dépend, un mois avant le début de l'épreuve , soit **le lundi 16 mai 2022 12h par Gilles SERRAZ du lycée Victor Hugo de Colomiers**.

Ce dossier technique décrit entièrement un système. Le candidat devra se baser sur ce dossier pour réaliser l'exploitation et la mise en œuvre du système.

Les candidats individuels amèneront leur dossier le jour des interrogations, ainsi que tout document qu'ils jugeront utile.

Interrogation par trois personnes : deux professeurs de spécialité (ou un professeur de spécialité et un industriel) et un professeur de sciences physiques. En cas de désistement de l'industriel, le jury sera réduit à deux personnes.

TOTAL : 221 candidats :

- 139 option IR / A
- 82 option EC / B

	Centre épreuve et dates des interrogations	Membres des jurys d'interrogation
Option EC/ B	Lycée Déodat de Séverac 20 candidats Jeudi 23 et vendredi 24 juin 2022 8h00	Assistant technique : Pierre COUDERC Jurys : <u>J1</u> : - Kamal BOUDJELABA (STI) Carnus Rodez - Nathalie SICARD (SPA) Rascol Albi + professionnels <u>J2</u> : - Sébastien BORD (STI) Bourdelle Montauban - Stéphane MICHELET (SPA) Champollion Figeac + professionnels
	Lycée Charles Carnus – Rodez 8 candidats Lundi 20 et mardi 21 juin 2022 8h00	Assistant technique : HENRI Patrick (SPA) Jury : - Christina LABORIE(STI) CFAI Beauzelle Toulouse - Nathalie SICARD (SPA) Rascol Albi + professionnels
	Lycée Champollion - Figeac 13 candidats Lundi 20 et mardi 21 juin 2022 8h00	Assistant technique : BOUSQUET Rodolphe Jury : - Marc ALARY (STI) Rascol Albi - Serge BRANCOURT (SPA) Déodat Toulouse + professionnels
	Lycée Louis Rascol – Albi	Assistant technique : Rémi LOUPIAS (STI)

	<p>25 candidats</p> <p>Jeudi 23 et vendredi 24 juin 2022 8h00</p>	<p>Jurys :</p> <p>J1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salvador MUMBONGO (SPA) CFAI Toulouse - Rodolphe BOUSQUET (STI) Champollion Figeac <p>+ professionnels</p> <p>J2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Christian DELMAS (STI) Déodat Toulouse - Patrick HENRY (SPA) Carnus Rodez <p>+ professionnels</p>
	<p>CFAI Beauzelle - Toulouse</p> <p>7 candidats</p> <p>Jeudi 23 et vendredi 24 juin 2022</p>	<p>Assistant technique : Christina LABORIE</p> <p>Jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Joel IMBERT (STI) Rascol Albi - Vincent HAAS (SPA) Bourdelle Montauban <p>+ professionnels</p>
	<p>Lycée Bourdelle – Montauban</p> <p>9 candidats</p> <p>Lundi 20 et mardi 21 juin 2022 8h00</p>	<p>Assistant technique : HAAS Vincent (SPA)</p> <p>Jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pierre COUDERC (STI) Déodat Toulouse - Stéphane MICHELET (SPA) Champollion Figeac <p>+ professionnels</p> <p>Observateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régis DEMEURS Champollion Figeac

Option IR / A	Lycée Victor Hugo – Colomiers 28 candidats(24 +2 CFAI + 2 ind) Mercredi 15 – jeudi 16 et vendredi 17 juin 2022 8h00	Assistant technique : Joel VOYE Jurys : J1 : - Daniel KIHN (STI) Limayrac Toulouse -Joel MAUQUIE (SPA) Bourdelle Montauban + Professionnels J2 : - Jacques SEVELY (STI) PP Riquet St Orens - Emmanuel CARD (SPA) Mirepoix + Professionnels
	Lycée Pierre-Paul Riquet – Saint-Orens de Gameville 19 candidats Jeudi 16 et vendredi 17 juin 2022 8h00	Assistant technique : SENNOUNE Ouadie Jurys J1 : - Christophe CARREROT (STI) Rascol Albi - B. BAILLIF (SPA) Pradeau la Sède Tarbes J2 : - F. MONCLA (STI) Pradeau la Sède Tarbes - Carmen LEGRAND (SPA) Victor Hugo Colomiers
	Lycée de Mirepoix 17 candidats Jeudi 16 et vendredi 17 juin 2022 8h00	Assistant technique :CACERES José Jury : -J1 : les 2 jours - Olivier COMMENGE (STI) Victor Hugo Colomiers - Jean Philippe MAY (SPA) Limayrac Toulouse J2 : uniquement le jeudi 16 juin - Loic MOUSQUES (STI) CFAI beuzelle Toulouse - Eric POUZET (SPA) PP Riquet St Orens
	Lycée Pradeau La Sede St Pierre – Tarbes 22 candidats Lundi 13 et mardi 14 juin 2022 8h00	Assistant technique : CALONGE Marie-Pierre Jurys : J1 : - Thierry BOYER (STI) Bourdelle Montauban - Eric POUZET (SPA) PP Riquet St Orens J2 : - Jean Claude JOULIE (STI) Rascol Albi - Carmen LEGRAND (SPA) Victor Hugo Colomiers
	Institut Limayrac candidats 26 candidats Lundi 13 – mardi 14 et mercredi 15 juin 2022 8h00	Assistant technique : Conchi ORIOLA Jurys : J1 : - Philippe PELTRIAUX (STI) Mirepoix - Valérie GUILLEMOT (SPA) Rascol Albi J2 : - Ouadie SENNOUNE (STI) PP Riquet St Orens - Etienne GAROBY (SPA) Pradeau la Sède Tarbes
	Lycée Bourdelle Montauban	Assistant technique : MAUQUIE Joël

	<p align="center">8 candidats</p> <p align="center">Lundi 20 et mardi 21 juin 2022</p> <p align="center">8h00</p>	<p>Jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Daniel KIHN (STI) Limayrac Toulouse - Valérie GUILLEMOT (SPA) Rascol Albi
	<p align="center">Lycée Louis Rascol - Albi</p> <p align="center">19 candidats</p> <p align="center">Lundi 13 et mardi 14 juin 2022</p> <p align="center">8h00</p>	<p>Assistant technique : Carine MORATI</p> <p>Jurys :</p> <p>J1 : les 2 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dominique VARIN (STI) Pradeau la Sède Tarbes - Emmanuel CARD (SPA) Mirepoix <p>J2 : uniquement le lundi 13 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Franck DRANSART (STI) Victor Hugo Colomiers - Jean Philippe MAY (SPA) Limayrac Toulouse <p>Observateur : Faudeil Boukhateb Carnus Rodez à convoquer le 13 et 14 juin.</p>

Épreuves orales et pratiques

Pour les épreuves E5, E6.1 et E6.2 **une liste établissant l'ordre de passage des candidats sera affichée dans chaque centre** afin que les candidats concernés en prennent connaissance.

Une liste d'émargement par commission ou évaluateur sera élaborée par le centre d'épreuves selon le modèle qui sera fourni par la DEC. Ce document, complété et validé par le chef de centre, sera retourné à la direction des examens au cours de la semaine suivant les évaluations.

▪ Convocation des professionnels

Les établissements publics et privés sous contrat centres d'épreuves, sont chargés d'inviter les professionnels à participer aux commissions d'interrogation des épreuves professionnelles. Vous trouverez en annexe un modèle de lettre d'invitation.

Les convocations sont établies par la DEC sur IMAGIN, à partir du tableau figurant en annexe. Ce document doit être retourné au bureau DEC 5 dûment complété à l'issue des épreuves concernées. Toutes les rubriques doivent être renseignées **EXCLUSIVEMENT** à partir du fichier fourni par les professeurs coordonnateurs. Tout autre modèle de convocation que celui issu du logiciel IMAGIN ne sera pas pris en considération pour l'indemnisation des jurys.

NB : Afin d'assurer la stabilité des commissions d'interrogation, il est souhaitable que les professionnels soient présents au moins une journée complète. Il paraît indispensable de fixer à l'avance, avec les professionnels, leurs journées de présence, et de leur confirmer ces dates avant les épreuves.

NOUVEAUTES SESSION 2022 :

Certification « PIX »

La certification des compétences numériques, délivrée par le groupement d'intérêt public PIX, est mise en place dans l'enseignement scolaire public et privé sous contrat et dans l'enseignement supérieur. Elle a pour objet d'évaluer les compétences numériques acquises notamment par les étudiants inscrits en dernière année des formations dispensées en lycée public et privé sous contrat dont les sections de technicien supérieur. Cette certification est obligatoire à partir de cette année pour les étudiants de BTS sous statut scolaire dans les établissements publics et privés sous contrat mais son obtention est sans incidence sur l'obtention du diplôme.

Certification obligatoire en anglais

Elle est reportée à la session 2023

III - CORRECTIONS : LYCEE BOURDELLE : Mercredi 1^{er} juin 2022

E1 CULTURE GENERALE ET EXPRESSION (221 copies)	CORRECTION DEMATERIALISEE Du mercredi 1 ^{er} juin 2022 au mercredi 15 juin 2022 Journées banalisées : 8, 9 et 10 juin 2022 Correcteurs : à déterminer	
E4 ETUDE D'UN SYSTEME NUMERIQUE ET D'INFORMATION Option A (139 copies)	1^{er} juin 2022 à 9h	BERNAUER Eric, Institut Limayrac Toulouse FENEUIL Bruno, lycée Rascol Albi LARCHER ANNE, lycée Pradeau La Sede Tarbes DRANSART Franck, lycée Victor Hugo Colomiers SEVELY Jacques, lycée P.P Riquet St Orens PELTRIAUX Philippe, lycée Mirepoix Louis MOUSQUES CFAI Beauzelle Toulouse BOYER Thierry Bourdelle Montauban <u>Partie Physique Chimie :</u> MAY Jean-Philippe, Institut Limayrac Toulouse GAROBY Etienne, Lycée Pradeau La Sede Tarbes LEGRAND Carmen, Lycée Victor Hugo Colomiers CARD Emmanuel, lycée de Mirepoix POUZET Eric, lycée PP Riquet St Orens GUILLEMOT Valérie, lycée Rascol Albi MAUQUIE Joel Bourdelle Montauban
E4 ETUDE D'UN SYSTEME NUMERIQUE ET D'INFORMATION Option B (82 copies)	1^{er} juin 2022 à 9h	ALARY Marc, Lycée Bourdelle Montauban BOUSQUET Rodolphe, Lycée Champollion Figeac IMBERT Joel, Lycée Rascol Albi DELMAS Christian, lycée Déodat Toulouse BOUDJELABA Kamal, lycée Carnus Rodez LABORIE Christina, CFAI <u>Partie Physique Chimie :</u> BRANCOURT Serge, lycée Déodat Toulouse SICARD Nathalie, Lycée Rascol Albi HAAS Vincent, Lycée Bourdelle Montauban POUGET Gerard, lycée Carnus Rodez MICHELET Stéphane, Lycée Champollion Figeac MUMBONGO Salvador, CFAI Beauzelle Toulouse

Notation Des Épreuves - Saisie Des Notes

1) Correction des copies

Les annotations doivent être suffisamment explicites pour permettre au candidat de comprendre, lors de la consultation de ses copies, la note qui lui a été attribuée et doivent être en parfait accord avec la notation. Les sous-totaux éventuels portés sur la copie doivent correspondre à la note globale reportée en première page.

2) Interrogations orales

Les grilles d'évaluation doivent clairement mentionner la note portée par l'examinateur, les appréciations sur la prestation et les compétences du candidat, en évitant tout jugement de valeur à son endroit.

Les bordereaux de notation doivent clairement mentionner la note portée par l'examineur.

Les interrogateurs doivent conserver tous les documents, y compris leurs notes personnelles, retraçant le contenu et le déroulement de l'évaluation pendant un an.

Une attitude bienveillante et neutre doit être adoptée à l'égard du candidat lors de l'interrogation, ce qui exclut tout commentaire susceptible d'être interprété comme un jugement de valeur ainsi que toute indication sur la note attribuée.

Toute communication de note est strictement prohibée, de même qu'aucun commentaire ne doit être fait aux candidats sur les commissions d'interrogation.

3) Saisie des notes

Le centre d'examen veillera à mettre à la disposition des correcteurs des ordinateurs reliés au réseau internet, afin d'effectuer la saisie des notes.

La saisie des CCF doit être terminée le vendredi 10 juin 2022 au plus tard.

Pour éviter toute erreur de transcription des notes, d'application des coefficients et de totalisation, il sera demandé aux correcteurs d'attribuer leurs notes (en points entiers ou en demi-points) à partir des bordereaux de notation qui leur seront remis par la Direction des Examens.

Absence d'un candidat à une épreuve

En cas d'absence non justifiée à une épreuve ou à une sous-épreuve, le candidat ne peut se voir délivrer le diplôme. La mention "**absent**" figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat.

Non conformité d'un dossier support d'épreuve (arrêté du 22 juillet 2008, applicable depuis la session 2009)

Les centres d'examen sont chargés de réceptionner les dossiers et de contrôler leur conformité, **au moins 15 jours avant le début des épreuves**, selon des modalités laissées à leur initiative. **Un modèle de fiche de contrôle est proposé en page 16.**

La constatation de non conformité du dossier concernant l'un des points suivants entraîne l'attribution de la note « **NV** » non valide à l'épreuve correspondante:

- dépôt hors délai
- absence de dépôt de dossier
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation
- absence de signature ou de visa sur les documents constituant le dossier par les personnes habilitées à le faire

La non-conformité du dossier interdit au candidat, même présent de subir l'épreuve. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La mention "**NV** " (non valide) figurera à la place de la note sur la grille d'évaluation ainsi que sur les bordereaux de notation en face du nom du candidat. **Elle entraîne l'élimination du candidat.**

*A l'issue du contrôle de conformité, la liste des candidats dont le dossier aura été déclaré non conforme sera retournée sans délai au bureau DEC 5 du Rectorat, **accompagnée de la fiche ayant servi au contrôle, uniquement pour les dossiers présentant une anomalie autre que l'absence de dépôt.***

La note « NV » devra figurer sur les bordereaux de notation. Cette note sera enregistrée sur CYCLADES par le professeur responsable de la saisie des notes à l'issue des interrogations de l'épreuve concernée et en même temps que les autres notes

IV- LIVRETS SCOLAIRES ET JURY DE DELIBERATION

1. Livrets scolaires

A compter de la session 2015, la duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est assurée par chaque établissement de formation. Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS figure dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année par mes services. Les livrets scolaires devront être imprimés sur bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr.

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins au centre de délibération pour le 10 juin 2022.

Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

Le centre de délibération devra **s'assurer** de la signature effective des livrets scolaires par le président de jury, à l'issue des délibérations. En cas de contentieux, le non-respect de cette disposition peut remettre en cause la légalité de la délibération (cf article D 643-26 du Code de l'Education : « *aucun candidat ayant fourni un livret scolaire [...] ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné celui-ci. La mention de cet examen est portée au livret scolaire [...] sous la signature du président de jury* »)

A l'issue des jurys de délibérations, les centres retourneront les livrets scolaires à la DEC, en même temps que les procès-verbaux de délibération.

Les livrets scolaires seront transmis aux établissements de formation début septembre. Ils seront à remettre aux élèves et à conserver le cas échéant. Les livrets scolaires seront renvoyés aux candidats de l'enseignement à distance début septembre.

2. Jury de délibération

Date et lieu : **le jeudi 30 juin 2022 à 14H00 au lycée Bourdelle Montauban**

MEMBRES DU JURY DE DELIBERATION

Présidente du jury de délibération : **Madame Sylvie DESVOY, IA-IPR**

<i>Membres du jury</i>	<i>Établissements</i>
LEGRAND Carmen (SPA) – DRANSART Franck (STI)	Lycée Victor Hugo - Colomiers
FENEUIL Bruno (STI)	Lycée Rascol - Albi
Eric BERNAUER (STI)	Institut Limayrac
SENNOUNE OUADIE (STI)	Lycée PP Riquet
Philippe MINVIELLE-DEBAT (STI) – Etienne GAROBY (SPA)	Lycée Pradeau la Sède - Tarbes
ALARY Marc (STI) – Joel MAUQUIE (SPA)	Lycée Bourdelle - Montauban
BOUSQUET Rodolphe(STI)	Lycée Champollion - Figeac
IMBERT Joel (STI)	Lycée Rascol - Albi
DELMAS Christian (STI) – Serge BRANCOURT (SPA)	Lycée Déodat - Toulouse
POUGET Gerard (SPA) – Kamal BOUDJELABA (STI)	Lycée Carnus - Rodez
Joel BOURDON	Lycée Bourdelle - Montauban
Professeur ayant participé à la correction de la CGE	Lycée Bourdelle Montauban
Professeur ayant participé à la correction des mathématiques	Lycée Bourdelle Montauban
Philippe PELTRIAUX (STI)	Lycée Mirepoix

+ 14 professionnels à désigner

V- RESULTATS, RELEVES DE NOTES ET DIPLOMES

Les résultats seront publiés le 30 juin 2022 à 18h00.

Les relevés de notes seront mis à disposition des candidats sur leur espace cyclades dans les jours suivant la publication des résultats. Ils ne feront ainsi plus l'objet d'un envoi par courrier.

Envoi des diplômes :

- Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le Rectorat aux établissements à partir de la fin du mois de septembre 2022 afin de les remettre aux lauréats.
- Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services à la même période.

Tout changement d'adresse devra être signalé au service des examens dans les plus brefs délais.

VI- ARCHIVAGE

L'archivage des copies, grilles d'évaluation et documents d'examen (sauf PV de délibération) est réalisé par chaque centre d'examen, conformément aux dispositions des circulaires rectorales du 8 juillet 2014 et du 26 novembre 2020.

Les diplômes non retirés, lorsqu'ils sont établis par l'académie de Toulouse, sont à conserver dans l'établissement pendant 5 ans puis à renvoyer à la cellule archives du Rectorat de Toulouse pour conservation.

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
La directrice des examens et concours


Christine PELATAN

PJ : 4 ANNEXES

Annexe I	Modèle contrôle de conformité
Annexe II	Modèle attestation de stage option A informatique et réseaux option B électronique et communication
Annexe III	Modèle certificat de travail
Annexe IV	Modèle lettre invitation professionnels + tableau
Annexe V	Fiche engagement étudiant

BTS SYSTEMES NUMERIQUES

Session 2022

Épreuve :

Contrôle de conformité

Nom : Prénom :

N° inscription :

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, et après vérification de votre dossier par la commission de contrôle, votre candidature ne peut être retenue pour les motifs ci-dessous :

- Absence de dossier à la date limite fixée par les autorités académiques
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet
- Absence d'attestation de stage ou contrat de travail

En conséquence, le jury n'étant pas en situation d'évaluer les compétences requises, vous ne pourrez pas être interrogé(e) à l'épreuve. Vous obtiendrez la mention non valide (NV). Vous ne pourrez donc pas obtenir le diplôme à cette session.

Date du contrôle :

Visa :

Nom de l'établissement Adresse – Téléphone – e-mail	BTS Systèmes Numériques Option A Informatique et Réseaux	Session 2022
STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL		
<u>CERTIFICAT DE STAGE</u> <i>(à faire figurer dans le rapport de stage)</i>		

Nom et prénom du stagiaire :

Raison sociale de l'entreprise :

Nom du responsable de l'entreprise :

Service d'accueil du stagiaire :

Nom du tuteur :

Fonction :

N° de tél. :

Mèl :

Dates de début et de fin du stage :

Nombre de ½ journée(s) d'absence excusée(s) :

non excusée(s) :

Activités conduites par le stagiaire pendant le stage :

Appréciation générale du tuteur sur le stagiaire :

Signature et cachet de l'entreprise

Nom de l'établissement Adresse – Téléphone – e-mail	BTS Systèmes Numériques Option B Electronique et Communication	Session 2022
STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL		
<u>CERTIFICAT DE STAGE</u> <i>(à faire figurer dans le rapport de stage)</i>		

Nom et prénom du stagiaire :

Raison sociale de l'entreprise :

Nom du responsable de l'entreprise :

Service d'accueil du stagiaire :

Nom du tuteur :

Fonction :

N° de tél. :

Mèl :

Dates de début et de fin du stage :

Nombre de ½ journée(s) d'absence excusée(s) :

non excusée(s) :

Activités conduites par le stagiaire pendant le stage :

Appréciation générale du tuteur sur le stagiaire :

Signature et cachet de l'entreprise

Certificat de travail
BTS Systèmes Numériques

Je soussigné(e) agissant en qualité de certifie

que M
né(e).....

à.....

est employé(e) dans notre société : (cocher la case correspondante)

sous contrat de qualification

sous contrat d'apprentissage

depuis le, et ce pour une période de deux ans, à échéance du

Certifié exact

Le..... A.....

Signature du Directeur

Cachet de l'entreprise (1)

(1) Cachet obligatoire

A

le

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation du **brevet de technicien supérieur**, qui prévoit la participation de membres de la profession dans les jurys de cet examen, je vous serais très obligé de bien vouloir accepter votre désignation comme membre de jury.

Spécialité : Systèmes Numériques SESSION 2022

En cette qualité, vous êtes invité(e) à participer, en collaboration avec les membres de l'enseignement, au déroulement de l'épreuve suivante:

qui se tiendra

au

Si vous rencontrez un empêchement de dernière minute, merci de prendre contact avec la personne qui assure, sur le centre d'examen, le suivi des épreuves. Ses coordonnées sont les suivantes :

Par avance, je vous remercie de la collaboration que vous voudrez bien m'apporter pour l'organisation de cet examen, et je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef d'établissement

Vous recevrez une convocation officielle établie par le Rectorat de Toulouse avec un identifiant qui vous permettra de saisir vos coordonnées dans l'application IMAGIN sur Internet : www.ac-toulouse.fr, rubrique examens et concours, sous-rubrique indemnisation jurys.

S'il s'agit de votre première participation à un examen géré par l'académie de Toulouse, merci d'imprimer la fiche de renseignements qui se trouve sur le site indiqué ci-dessus et de la retourner au Rectorat avec les pièces demandées. Vous trouverez l'adresse de la division des examens du Rectorat sur votre convocation officielle.

Professionnels membres de commissions d'interrogation (à compléter en autant d'exemplaires que nécessaire) BTS Systèmes Numériques option- session 2022
 Centre (à compléter) :

Nom et prénom Société	Adresse personnelle complète et mail	1° participation à examen (oui / non)	Commission	Date (s) et horaires d'interrogation

Merci de renseigner toutes les rubriques (si 1^{ère} participation examen : fiche renseignements + pièces demandées à retourner à la DEC)

**Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant
en application de l'article D643-15-1 du code de l'éducation *1**

Candidat au brevet de technicien supérieur

Année d'examen :

Spécialité du brevet de technicien supérieur, option le cas échéant :

Intitulé de l'épreuve obligatoire à la suite de laquelle le candidat présente à titre facultatif l'unité
« engagement étudiant »*2 :

Nom et prénom du candidat :

Numéro d'inscrit :

Nature de l'engagement justifiant la demande (bénévolat, activité professionnelle, service
civique,...) :

Organisme d'accueil (association, entreprise,...) :

Nom de l'organisme :

Adresse postale :

Personne référente (prénom, nom, fonction, téléphone et adresse e-mail) :

Période de l'engagement : du .../.../... au .../.../...

Durée de l'engagement (précisez le nombre d'heures par semaine ou par mois) :

Description de votre projet dans le cadre de votre engagement :

Intitulé de la mission :

Votre statut/ fonction (votre rôle) :

Quelles sont vos activités/vos tâches :

Quelles sont les compétences que vous pensez avoir développées dans le cadre de votre mission, en
lien notamment avec votre formation :

Précisez en quelques lignes le rapport que vous établissez entre les acquis de votre expérience professionnelle ou bénévole et les compétences, connaissances et aptitudes à acquérir dans le cadre de votre formation conduisant au brevet de technicien supérieur :

Je soussigné (e)

M./ Mme

atteste sur l'honneur de l'authenticité des éléments rapportés dans ce formulaire.

*1

D643-15-1 du code de l'éducation :

« Les compétences, connaissances et aptitudes que le candidat a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité de brevet de technicien supérieur sont validées à l'examen, à la demande du candidat.

La demande de validation est formulée par le candidat au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen.

La validation prend la forme d'une unité que le candidat présente à titre facultatif à la suite de l'épreuve obligatoire mentionnée par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité du diplôme.

Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises. »

*2

Conformément à l'arrêté du 23 septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D643-15-1 du code de l'éducation

